



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



20125052

le,

Déposé / Reçu le

15 OCT. 2020

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0678 461 352**

Nom

(en entier) : **CAPRESE II**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Avenue Marnix 23, 5ème étage, 1000 Bruxelles****Objet de l'acte : Nomination du commissaire - Démission d'un administrateur**

Extrait des décisions écrites de l'actionnaire unique prises le 29 juillet 2020:

[...]L'actionnaire unique décide de nommer comme nouveau commissaire de la société, Mazars Réviseurs d'Entreprise SCCRL (B00021), avec numéro d'entreprise 0428.837.889, dont le siège social se situe Avenue Marcel Thiry 77, boîte 4, 1200 Woluwe-Saint-Lambert, représentée par son représentant permanent M. Sébastien Schueremans (A02413), et ce avec effet au 3 juillet 2020, et pour une période de 3 ans qui prendra fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire qui se prononcera sur les comptes annuels de l'exercice comptable clôturé le 31 décembre 2022.[...]

L'actionnaire unique décide de donner une procuration spéciale à Monsieur Christophe Tans et Madame Irene Florescu, pouvant agir séparément, tous deux employés d'Intertrust (Belgium) SA, afin de faire tout ce qui sera nécessaire en vue d'acter cette décision auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et afin de publier les décisions dans les annexes du Moniteur Belge

Irene Florescu
Mandataire

Extrait des décisions écrites de l'actionnaire unique prises le 4 septembre 2020:

[...]L'actionnaire unique prend connaissance de la démission de Monsieur Shaun Campbell McNamee en qualité d'administrateur de la société, et ce avec effet au 31 août 2020.

La décharge à donner pour l'exercice de son mandat au cours de la période écoulée depuis le début de l'exercice social en cours jusqu'à la date de sa démission, sera soumise à l'occasion de la prochaine assemblée générale ordinaire.

L'actionnaire unique décide de donner une procuration spéciale à Monsieur Christophe Tans et Madame Irene Florescu, pouvant agir séparément, tous deux employés d'Intertrust (Belgium) SA, afin de faire tout ce qui sera nécessaire en vue d'acter cette décision auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et afin de publier les décisions dans les annexes du Moniteur Belge.

Irene Florescu
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad --22/10/2020-- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).